

L'emploi salarié dans le spectacle en 2008 : une diversité de situations*

Marie GUYON**

Salaried workers in live entertainment in 2008: diverse situations

En 2008, sur les 23 millions de personnes salariées en France, plus de 440 000 travaillent au moins une heure dans le secteur du spectacle (encadré 1) : 250 000 dans le spectacle vivant et 230 000 dans l'audiovisuel¹ (encadré 2). Ils représentent 88 % de l'emploi total dans le spectacle vivant et 79 % dans l'audiovisuel².

Des volumes de travail et des rémunérations fortement concentrés

Les salariés intervenant une heure ou plus dans le spectacle ont travaillé en moyenne 865 heures en 2008 (dans et, éventuellement, hors du spectacle), c'est-à-dire plutôt moins que la moyenne des salariés en France (1 470 heures³). Cette moyenne propre aux salariés du spectacle masque de fortes disparités : près de 20 % des salariés du spectacle vivant et de l'audiovisuel travaillent moins de 100 heures dans l'année et, à l'opposé, 19 % et 29 % travaillent plus de 1 600 heures, contre respectivement 1 % et 60 % dans l'ensemble de la population salariée.

Tout aussi dispersées sont les rémunérations totales en 2008 (salaires et éventuelles indemnités chômage) : en 2008, environ 20 % des salariés du spectacle vivant et de l'audiovisuel perçoivent moins de 2 000 euros annuels nets ; 12 % perçoivent plus de 30 000 euros nets dans l'année dans le spectacle vivant et 24 % dans l'audiovisuel ; pour l'ensemble des salariés ces proportions sont respectivement de 6 % et 13 % (graphique 1).

Les volumes de travail et les rémunérations sont donc concentrés sur une minorité de salariés. Ainsi, dans le spectacle vivant,

5 % des salariés réalisent 22 % du temps de travail total et se partagent 32 % des rémunérations, chômage indemnisé compris. Dans l'audiovisuel, le partage entre temps de travail et rémunérations totales est plus inégalitaire encore puisque cette même proportion de salariés effectue 17 % des heures travaillées et cumule 30 % des revenus totaux.

L'exercice de professions spécifiques au monde du spectacle

Dans le spectacle, à plus de trois postes sur quatre correspond une profession⁴ spécifique au secteur : celle-ci est le plus souvent artistique dans le spectacle vivant (28 % des postes sont occupés par des artistes de la musique et du chant, 14 % par des artistes dramatiques), et technique dans l'audiovisuel : 34 % des postes sont occupés par des cadres et assistants techniques de la réalisation des spectacles (tableau 1). Seuls 23 % des postes du spectacle vivant et 21 % des postes de l'audiovisuel impliquent une profession non spécifique au monde du spectacle telle que journaliste, animateur socioculturel et des loisirs, mais également employé administratif d'entreprise et personnel des services directs aux particuliers.

À l'extérieur du spectacle, une minorité de salariés – 16 % des postes – exerce une profession artistique ou technique du spectacle. Dans la plupart des cas, ils exercent l'un des métiers non spécifiques cités dans l'encadré 2.

* La présente étude s'appuie sur une exploitation des Déclarations annuelles des données sociales (DADS) de 2008.

** Attachée statisticienne de l'Insee, chargée d'analyse au DEPS.

1. Une part des salariés intervient dans les deux branches du spectacle, c'est pourquoi la somme des effectifs dans chacune des deux branches est supérieure à l'effectif dans le spectacle.

2. En 2008, d'après l'enquête Emploi, 92 000 personnes exercent leur activité principale dans le spectacle vivant et 87 000 dans l'audiovisuel ; parmi elles, respectivement 79 % et 88 % y occupent un emploi salarié. Contrairement aux DADS qui ne couvrent que le champ de l'emploi salarié en France, l'enquête Emploi informe sur la situation sociale des personnes de plus de 15 ans vivant en France et, parmi elles, sur les actifs occupant un emploi, tant salariés qu'indépendants. Toutefois, elle repose sur un échantillon, une sélection d'individus, contrairement aux DADS qui sont exhaustives. À ce titre, ses effectifs d'actifs occupant un emploi dans le champ du spectacle ne permettent pas de détailler les caractéristiques de l'emploi.

3. Source : DADS 2008, France entière tous secteurs confondus.

4. Dans les DADS, la profession exercée est une variable déclarative obligatoire pour tout employeur de plus de vingt salariés. Bien que la qualité de la variable s'améliore d'année en année, la non-réponse n'est pas négligeable, en particulier dans les domaines comme le spectacle vivant où une grande partie des établissements sont de très petites structures.

Encadré 1 – Les employeurs du champ du spectacle

L'activité de l'établissement employeur, identifiée par les codes de la Nomenclature d'activités française (NAF 2008) suivants, permet de circonscrire le champ du spectacle :

Spectacle vivant

90.01Z Arts du spectacle vivant
90.02Z Activités de soutien au spectacle vivant
90.04Z Gestion de salles de spectacles

Audiovisuel

59.20Z Enregistrement sonore & édition musicale
60.10Z Édition & diffusion de programmes radio
59.11A Production de films et de programmes pour la tv
60.20A Édition de chaînes généralistes
60.20B Édition de chaînes thématiques
59.11B Production de films institutionnels et publicitaires
59.11C Production de films cinématographiques
59.12Z Post-production de films cinématographiques, de vidéos et de programmes télévisuels
59.13A Distribution de films cinématographiques
59.13B Édition et distribution vidéo
59.14Z Projection de films cinématographiques

Le champ du spectacle dénombre 31 000 établissements en 2008, soit 1,5 % de l'ensemble des établissements en activité en France. La nature juridique, la taille et l'implantation géographique de ces employeurs sont très variables d'un domaine d'activité à l'autre.

Le **spectacle vivant** est le plus riche en employeurs avec 21 000 établissements, dont 17 000 relèvent des arts du spectacle vivant. Il s'agit à près de 80 % d'associations, implantées pour la plupart en région, de très petite taille : la moitié des établissements de cette branche comptent un seul salarié et 10 % seulement en comptent plus de 8.

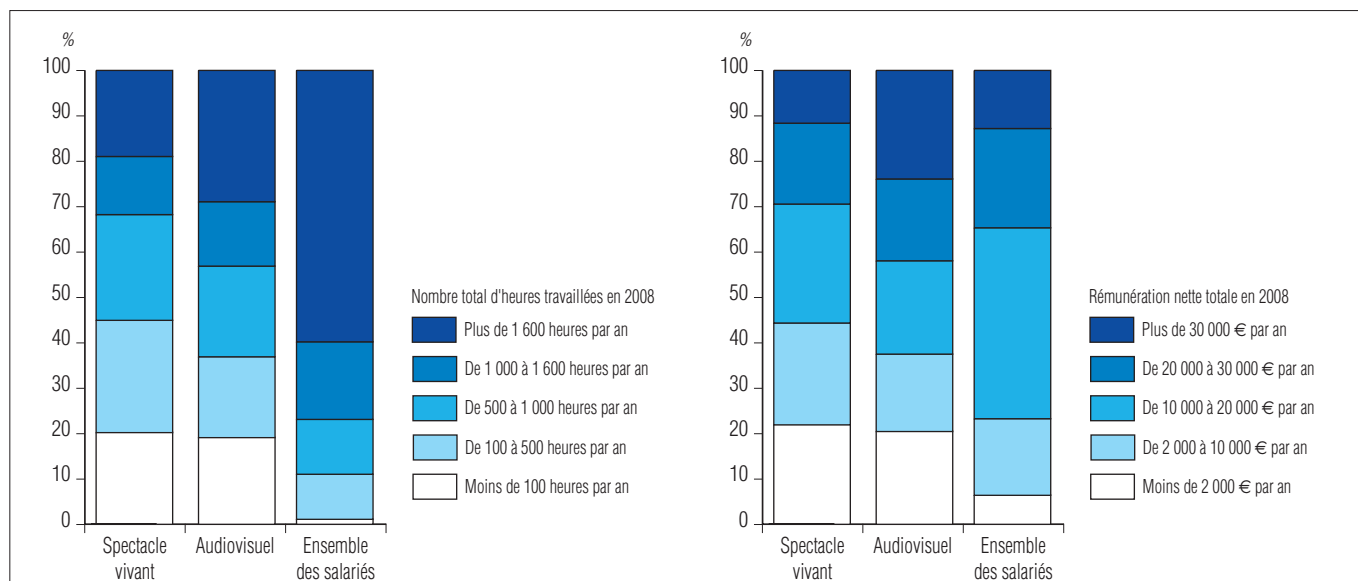
Plus de 10 000 établissements en France en 2008 relèvent de l'**audiovisuel**. Parmi eux, plus de la moitié sont producteurs de films (cinématographiques, télévisuels, institutionnels ou publicitaires). Ils sont à 60 % implantés en Île-de-France.

L'édition et la diffusion de programmes radio sont une activité associative dans la moitié des cas, sous forme de très petites structures implantées le plus souvent en région.

Les SARL dominent nettement dans l'enregistrement sonore, la production de films, la post-production et l'édition-distribution vidéo ; il s'agit alors, dans la moitié des cas, d'établissements de moins de trois salariés, implantés pour la plupart en Île-de-France.

Les éditeurs de chaînes thématiques et surtout généralistes sont le plus souvent constitués en société anonyme, parfois de très grande taille (10 % des établissements de l'édition de chaînes généralistes emploient plus de 300 salariés). L'implantation en Île-de-France concerne seulement 20 % des établissements éditeurs de chaînes généralistes mais 60 % des éditeurs de chaînes thématiques.

Graphique 1 – Volumes de travail et rémunérations nettes totales des salariés intervenant dans le spectacle vivant, l'audiovisuel et tous secteurs confondus en 2008



Champ : ensemble des salariés ayant travaillé au moins une heure en 2008 dans le champ du spectacle d'une part, tous secteurs confondus d'autre part, France entière.

Note de lecture : en 2008, 20 % des salariés du spectacle vivant travaillent moins de 100 heures, 25 % entre 100 et 500 heures, 23 % entre 500 et 1 000 heures, 13 % entre 1 000 et 1 600 heures et 19 % plus de 1 600 heures, contre respectivement 1 %, 10 %, 12 %, 17 % et 60 % dans l'ensemble des salariés en France.

Source : DADS 2008, Insee/DEPS, 2011.

Encadré 2 – Les effectifs salariés dans le champ du spectacle en 2008

Au sein du spectacle vivant, les principaux employeurs, en termes d'effectifs salariés, sont les établissements artistiques : ils salarient au total plus de 170 000 personnes.

Dans l'audiovisuel, les deux secteurs principaux de ce point de vue sont la production de films pour le cinéma et pour la télévision, chacun des deux secteurs employant près de 70 000 salariés. Ils sont suivis par la production de films institutionnels et publicitaires (40 000 salariés), l'édition de chaînes généralistes (un peu plus de 30 000). La distribution de films cinématographiques et l'édition-distribution vidéo emploient chacune moins de 3 000 salariés (voir tableau ci-dessous).

En France en 2008, presque un salarié sur deux est une femme ; la proportion est un peu moindre dans le champ du spectacle : les femmes y représentent 43 % des salariés, dans le spectacle vivant comme dans l'audiovisuel.

Certaines activités sont nettement masculines, telles que le soutien au spectacle vivant¹ (65 % d'hommes), l'enregistrement sonore et l'édition musicale (66 %) et surtout les activités de post-production (masculines à près de 70 %).

D'autres, telles que la projection et la distribution de films de cinéma, sont au contraire féminines (respectivement 51 % et 54 % de femmes).

Le spectacle vivant et l'audiovisuel sont des secteurs jeunes : les salariés y ont en moyenne 36 ans, contre 38 ans tous secteurs confondus ; 63 % ont moins de 40 ans (54 % dans l'ensemble du salariat). Les trois quarts des salariés travaillant dans l'édition de chaînes thématiques et la projection de films cinématographiques ont moins de 40 ans.

Enfin, le spectacle vivant et surtout l'audiovisuel se distinguent fortement du reste de l'emploi salarié par le poids qu'y occupe la région parisienne. En effet, en 2008, 63 % des salariés de l'audiovisuel résident en Île-de-France, et même plus de 75 % dans l'édition de chaînes thématiques, la distribution de films de cinéma et les activités de post-production. Cette proportion est de 39 % dans le spectacle vivant, contre 21 % seulement dans l'ensemble de l'emploi salarié en France.

Les salariés du spectacle en 2008

| | Effectifs (en milliers) | Femmes % | Moins de 40 ans % | Franciliens % |
|---|----------------------------|-------------|----------------------|------------------|
| 90.01Z Arts du spectacle vivant | 171 | 41 | 62 | 40 |
| 90.02Z Activités de soutien au spectacle vivant | 75 | 35 | 64 | 45 |
| 90.04Z Gestion de salles de spectacles | 46 | 49 | 66 | 31 |
| Spectacle vivant | 251* | 43 | 63 | 39 |
| 59.20Z Enregistrement sonore & édition musicale | 16 | 34 | 62 | 72 |
| 60.10Z Édition & diffusion de programmes radio | 20 | 40 | 54 | 61 |
| 59.11A Production de films et de programmes pour la tv | 68 | 40 | 62 | 69 |
| 60.20A Édition de chaînes généralistes | 32 | 41 | 49 | 56 |
| 60.20B Édition de chaînes thématiques | 10 | 42 | 74 | 75 |
| 59.11B Production de films institutionnels et publicitaires | 39 | 37 | 65 | 70 |
| 59.11C Production de films cinématographiques | 68 | 40 | 64 | 68 |
| 59.12Z Post-production de films cinématographiques, de vidéos et de programmes télévisuels | 27 | 31 | 63 | 80 |
| 59.13A Distribution de films cinématographiques | 2 | 54 | 66 | 77 |
| 59.13B Édition et distribution vidéo | 3 | 46 | 70 | 63 |
| 59.14Z Projection de films cinématographiques | 15 | 51 | 77 | 32 |
| Audiovisuel | 229* | 41 | 63 | 63 |
| Emploi salarié dans le spectacle | 442* | 43 | 63 | 49 |
| Ensemble de l'emploi salarié | 23 183 | 46 | 54 | 22 |

Champ : ensemble des salariés ayant travaillé une heure ou plus dans le champ du spectacle en 2008 et ensemble des salariés tous secteurs confondus, France entière.

* Les effectifs globaux sont inférieurs à la somme des effectifs au sein de chaque secteur car certains salariés interviennent dans plusieurs secteurs du spectacle vivant et/ou de l'audiovisuel.

Source : DADS 2008, Enquête Emploi 2008 Insee/DEPS, 2011.

1. Il s'agit des prestations de services techniques pour le son, l'éclairage, le décor, le montage de structures, la projection d'images ou de vidéos, les costumes, etc., ainsi que des activités de production, de promotion et d'organisation des spectacles.

Tableau 1 – Professions exercées par les salariés intervenant dans le spectacle en 2008

| Profession exercée... | ... dans le spectacle vivant | | ... dans l'audiovisuel | | ... hors du champ du spectacle | |
|--|------------------------------|------------|------------------------|------------|--------------------------------|------------|
| | Nombre de postes | | Nombre de postes | | Nombre de postes | |
| | (en milliers) | % | (en milliers) | % | (en milliers) | % |
| Artiste des spectacles | 209 | 48 | 159 | 36 | 36 | 11 |
| Artiste de la musique et du chant | 122 | 28 | 19 | 4 | 24 | 7 |
| Artiste dramatique | 58 | 13 | 129 | 29 | 7 | 2 |
| Artiste de la danse | 15 | 3 | 2 | 1 | 1 | 0 |
| Artiste du cirque et des spectacles divers | 14 | 3 | 9 | 2 | 4 | 1 |
| Cadre, technicien et ouvrier des spectacles | 130 | 30 | 188 | 43 | 17 | 5 |
| Directeur, responsable de programmation et de production | 5 | 1 | 9 | 2 | 0 | 0 |
| Cadre artistique et technico-artistique | 15 | 3 | 71 | 17 | 2 | 1 |
| Assistant technique | 58 | 13 | 73 | 17 | 7 | 2 |
| Ouvrier et technicien | 52 | 12 | 35 | 8 | 8 | 2 |
| Profession non spécifique aux spectacles | 99 | 22 | 90 | 21 | 289 | 84 |
| Ensemble | 436 | 100 | 438 | 100 | 342 | 100 |

Champ : ensemble des postes occupés par des salariés ayant travaillé au moins une heure en 2008 dans le champ du spectacle, France entière.
 Note de lecture : en 2008, 436 000 emplois sont pourvus dans le spectacle vivant. Parmi eux, 48 % sont occupés par des artistes des spectacles, 30 % par des cadres, techniciens et ouvriers des spectacles et 22 % correspondent à des professions non spécifiques au monde du spectacle.

Source : DADS 2008, Insee/DEPS, 2011.

Des salariés pluriactifs et polyvalents

En 2008, 42 % des salariés qui interviennent dans le spectacle réalisent l'ensemble de leur activité auprès d'un employeur unique.

La majorité – 58 % – a plusieurs employeurs⁵ ; 15 % en ont cinq ou plus. Généralement, lorsqu'ils ont plusieurs employeurs, les salariés du spectacle exercent également plusieurs métiers. Seuls 14 % exercent le même métier pour plusieurs employeurs⁶.

Lorsqu'ils ont plusieurs employeurs, les salariés, dans plus de 40 % des cas, réalisent tout ou la majeure partie⁷ de leur temps de travail auprès de plusieurs employeurs du spectacle vivant (15 %) ou de l'audiovisuel (15 %) ou des deux branches du spectacle (12 %). Les trois quarts exercent alors plusieurs métiers, combinant le plus souvent deux métiers techniques (assistant et ouvrier ou cadre de la réalisation des spectacles) ou deux métiers artistiques (artiste dramatique et artiste du cirque ou musicien).

La plupart cependant exécutent la majeure partie de leur temps de travail hors du spectacle ; il s'agit alors le plus souvent d'emplois dans une administration publique, une agence de travail temporaire, dans les activités des organisations associatives ou encore dans l'enseignement. Ainsi, 27 % travaillent pour deux employeurs, un employeur principal, extérieur au spectacle, et un employeur secondaire, dans le spectacle (15 % dans le spectacle vivant, 12 % dans l'audiovisuel) ; 31 % combinent plusieurs emplois hors du spectacle et un ou plusieurs emplois dans le spectacle (19 % dans le spectacle vivant, 9 % dans l'audiovisuel, 3 % dans les deux branches). Ils exercent alors, presque toujours, au moins deux métiers : un ou plusieurs métiers non spécifiques au spectacle exercés en dehors du secteur et un ou plusieurs métiers spéci-

fiques (artiste, cadre et technicien de la réalisation des spectacles) pratiqués auprès d'un employeur du spectacle vivant ou de l'audiovisuel.

Un large recours aux contrats à durée déterminée...

En lien avec cette pluriactivité, le contrat à durée déterminée est la règle chez ceux qui ont plusieurs employeurs : 96 % occupent un ou plusieurs CDD⁸, seulement 39 % ont un ou plusieurs contrats à durée indéterminée (CDI)⁹.

Mais la flexibilité de l'emploi demeure une caractéristique forte de l'ensemble de l'emploi salarié dans le champ du spectacle, que les individus soient pluri- ou monoactifs : seulement 40 % sont titulaires d'un CDI¹⁰, contre 87 % dans l'ensemble de la population salariée en France en 2008.

Au total, en 2008, les CDD sont associés respectivement à 82 % des postes de l'audiovisuel et à 88 % dans le spectacle vivant. Ils concernent particulièrement les professions spécifiques du secteur : dans le spectacle, les CDD représentent 89 % des emplois occupés par des cadres et techniciens de la réalisation de spectacles, 97 % des emplois artistiques mais « seulement » 56 % des emplois relatifs à une fonction non spécifique au monde du spectacle. On retrouve ici l'une des caractéristiques des emplois occupés par les professionnels artistiques ou techniques du spectacle, reposant sur un fractionnement du temps de travail en de multiples contrats et définissant ainsi l'intermittence dans le secteur (encadré 3).

5. D'après l'enquête Emploi, en France en 2008, tous secteurs confondus, seulement 5 % des salariés travaillent pour plusieurs employeurs.

6. Contre 64 % dans l'ensemble des salariés pluriactifs en France, d'après l'enquête Emploi. Voir François CHEVALIER et Anne MANSUY, « Une photographie du marché du travail en 2008 – Résultats de l'enquête Emploi », *Insee Première*, décembre 2009, n° 1272.

7. Ils peuvent travailler, à titre accessoire – c'est-à-dire pour une faible durée de travail – pour un employeur extérieur au spectacle.

8. Et 23 % cumulent cinq postes en CDD ou davantage.

9. Il faut souligner que, à l'instar de la PCS, le contrat de travail est une variable déclarative dans les DADS et, à ce titre, fragile.

10. À l'intérieur ou à l'extérieur du secteur du spectacle.

... qui s'accompagne de la perception d'indemnités chômage

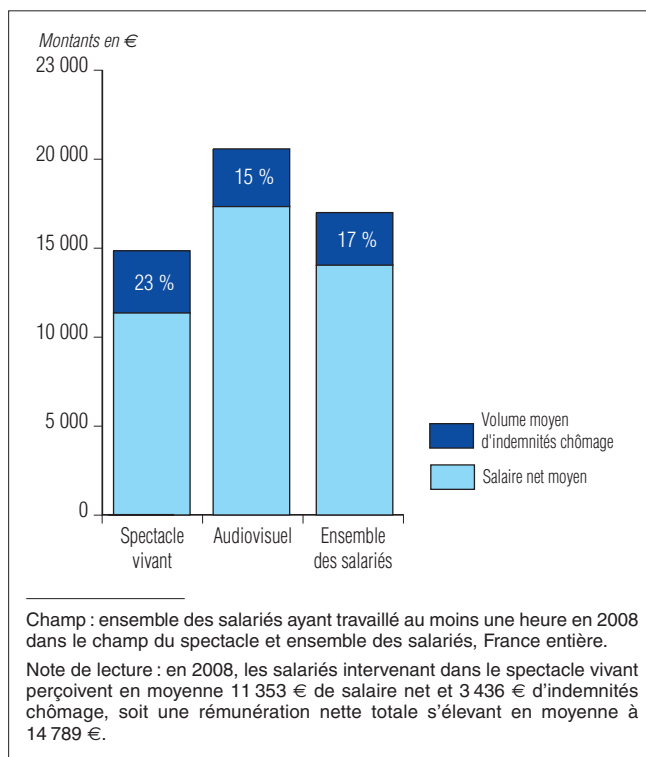
Un peu plus de 130 000 salariés intervenant dans le spectacle en 2008 perçoivent des indemnités de chômage. C'est le cas de 41 % des titulaires d'au moins un CDD dans le spectacle vivant et 42 % dans l'audiovisuel. Dans l'ensemble de la population salariée, 31 % des titulaires d'un CDD sont indemnisés par le régime d'assurance chômage en 2008.

La composition de la rémunération totale distingue nettement les salariés intervenant dans le spectacle vivant de ceux travaillant dans l'audiovisuel : si les indemnités chômage représentent une part plus importante de la rémunération parmi les premiers (23 %) que parmi les seconds (15 %), cela est dû à la faiblesse du salaire net perçu en moyenne par les salariés du spectacle vivant (un peu plus de 11 000 € en moyenne en 2008, un peu plus de 17 000 € dans l'audiovisuel). En France, les salariés perçoivent en moyenne 14 000 € de salaire net et près de 3 000 € d'allocations du régime d'assurance chômage (lesquelles composent donc, en moyenne, 17 % de la rémunération nette totale) (graphique 2).

Toutefois, la situation est très contrastée d'un salarié à l'autre : les indemnités chômage représentent plus de la moitié de la rémunération nette totale pour 20 % des salariés intervenant au moins une heure dans le spectacle vivant en 2008, pour 13 % de ceux qui travaillent dans l'audiovisuel et pour 3 % de l'ensemble des salariés, tous secteurs confondus. Les deux tiers des salariés du spectacle vivant et 70 % des salariés de l'audiovisuel ne perçoivent pas d'allocations chômage.

Ces quelques caractéristiques restituent une image moyenne des populations salariées dans le spectacle vivant et l'audiovisuel. En complément, l'analyse typologique met en évidence six grands types de situations vécues par les salariés qui interviennent dans le spectacle, et permet de structurer la diversité des profils de salariés.

Graphique 2 – Composition moyenne de la rémunération nette totale dans le spectacle vivant, l'audiovisuel et parmi l'ensemble des salariés en 2008



Source : DADS 2008, Insee/DEPS, 2011.

Encadré 3 – L'emploi intermittent dans le spectacle

Les premiers dispositifs conventionnels relatifs à l'intermittence dans le spectacle ont été négociés en 1936 pour fournir aux cadres et aux techniciens du cinéma une protection sociale adaptée à la particularité de leurs conditions d'emploi – le salariat à employeurs multiples et l'alternance de périodes d'emploi et de chômage. Le régime actuel d'assurance chômage des intermittents a été créé dans les années 1960, sous forme de deux annexes à la convention de l'Unedic : l'annexe VIII assure le risque de chômage des techniciens, cadres et ouvriers de l'audiovisuel et du spectacle vivant tandis que l'annexe X indemnise les artistes salariés dans ces branches. Actuellement, tout salarié ayant effectué plus de 507 heures de travail sur dix mois et demi (pour les artistes) ou sur dix mois (pour les cadres et techniciens) bénéficie de l'indemnisation chômage au titre des annexes VIII et X pour les périodes chômées.

UNE TYPOLOGIE DES SALARIÉS INTERVENANT DANS LE SPECTACLE

Un premier grand type regroupe 35 % des salariés intervenant dans le spectacle vivant : il caractérise les professionnels, qu'ils exercent une profession spécifique au monde du spectacle ou non, fortement impliqués dans le spectacle vivant – *i.e.* qui y effectuent la totalité ou la majeure partie de leur temps de travail.

Trois types rassemblent les salariés qui sont occupés à un quasi-temps plein dans l'audiovisuel, distingués selon leur profession (spécifique au monde du spectacle ou non), leur statut (CDI ou CDD) et leur niveau de salaire.

Enfin, deux types rassemblent les salariés qui ne font qu'intervenir ponctuellement dans le spectacle vivant ou l'audiovisuel, l'essentiel de leur activité s'effectuant en dehors du spectacle (graphique 3).

TYPE I

Les professionnels fortement impliqués dans le spectacle vivant (35 %)

Les salariés de ce type réalisent au moins 75 % de leur temps de travail et de leur salaire net total dans le spectacle vivant en 2008, essentiellement dans les arts du spectacle vivant mais également dans les activités de soutien au spectacle vivant et la gestion de salles de spectacles (graphiques 4 et 5).

Dans le spectacle vivant, ils exercent principalement une profession artistique (essentiellement musicien ou chanteur), mais aussi technique (ils sont alors assistants, ouvriers ou techniciens des spectacles) ; 30 % exercent à titre principal dans le spectacle vivant une profession non spécifique, telle qu'animateur socio-

culturel et de loisirs, employé des services comptables ou financiers ou agent d'accueil (graphique 6).

Ils perçoivent un salaire modéré : pour un peu plus de la moitié d'entre eux, une heure d'activité dans le spectacle rapporte entre 10 et 20 euros nets par heure (soit davantage que les salariés des types II, V et VI) (graphique 7).

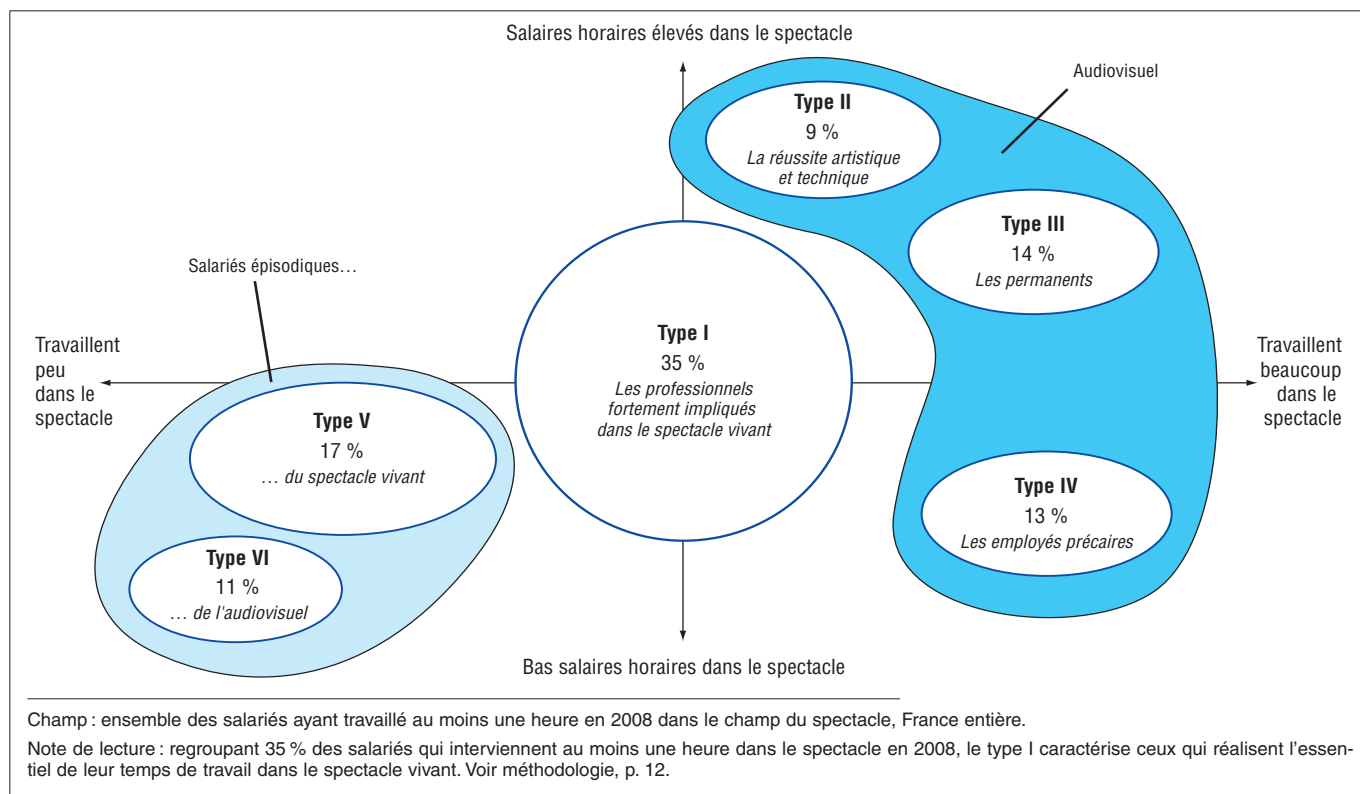
Dans le spectacle, leur temps de travail est variable : 27 % travaillent moins de 100 heures par an dans le spectacle et 47 % plus de 500 heures (graphique 8). 40 % des salariés de ce type sont indemnisés par le régime d'assurance chômage : il s'agit du groupe qui perçoit le plus d'allocations, après les salariés du type II. Pour un quart, les indemnités chômage représentent plus de la moitié de la rémunération totale (graphique 9).

Ils sont nombreux à avoir plusieurs employeurs dans le spectacle : 41 % en ont au moins deux (contre 32 % pour l'ensemble des salariés intervenant dans le spectacle). Pour 14 % des salariés de ce groupe, l'employeur secondaire relève de l'audiovisuel (dans l'ensemble des salariés qui interviennent dans le spectacle, 9 % cumulent des postes dans les deux branches). Leurs emplois sont relativement stables : 65 % occupaient le même poste l'année précédente. Ces postes sont, dans les trois quarts des cas, des contrats à durée déterminée (graphiques 10, 11 et 12).

Les professionnels fortement impliqués dans le spectacle vivant

- Sont artistes (de la musique et du chant), cadres techniques (assistants ou ouvriers) ou exercent une profession non spécifique
- Dans le spectacle vivant
- Où ils effectuent au moins 75 % de leur temps de travail
- Dans des emplois relativement stables
- Au près d'au moins 2 employeurs du spectacle pour 41 % d'entre eux
- Perçoivent un salaire modéré
- Et des indemnités chômage pour 40 % d'entre eux

Graphique 3 – Répartition des différents types de salariés intervenant dans le spectacle, selon leur volume de travail et leurs niveaux de salaires dans le spectacle



Source : DADS 2008, Insee/DEPS, 2011.

Les salariés du type I sont un peu plus âgés que l'ensemble des intervenants du spectacle : ils ont en moyenne 37 ans (contre 36 ans dans l'ensemble) (graphique 13).

TYPE II

La réussite artistique et technique dans l'audiovisuel (9 %)

À l'instar du premier type, les salariés du type II réalisent au moins les trois quarts de leur temps de travail et de leur salaire net total dans le spectacle en 2008. Ils travaillent principalement dans l'audiovisuel et, en particulier, dans la production de films (cinématographiques, télévisuels, institutionnels et publicitaires) et l'édition de chaînes généralistes ou thématiques.

Dans le spectacle, près de 70 % exercent une profession technique (cadres artistiques et technico-artistiques, assistants techniques et, dans une moindre mesure, techniciens et ouvriers des spectacles) ; une minorité est artiste (surtout artiste dramatique).

Ils perçoivent un salaire relativement plus élevé que les autres salariés intervenant dans le spectacle : 52 % perçoivent plus de 20 euros nets par heure dans le spectacle (24 % tous types confondus) et 8 % plus de 35 euros.

Leur volume de travail est important : 72 % travaillent plus de 500 heures dans le spectacle ; 73 % perçoivent des indemnités chômage.

Ils cumulent des emplois, le plus souvent en CDD, auprès de nombreux employeurs, pérennes ou nouveaux : 78 % ont plus de trois employeurs dans le spectacle et 26 % en ont plus de sept ; 77 % occupent au moins un poste identique par rapport à l'année précédente (c'est-à-dire un même emploi chez un même employeur) et 89 % ont au moins un nouveau poste.

Du fait de leur pluriactivité, 28 % d'entre eux sont polyvalents entre les deux branches du spectacle.

Les salariés du type II sont plus souvent des hommes (66 % contre 58 % dans l'ensemble) et sont plus âgés que l'ensemble des salariés intervenant dans le spectacle : ils ont en moyenne 38 ans.

TYPE III

Les permanents dans l'audiovisuel (14 %)

Les salariés du type III réalisent la totalité de leur temps de travail dans le spectacle, plus spécifiquement dans l'édition et la diffusion de programmes radio, la production de films et de programmes pour la télévision et l'édition de chaînes généralistes et thématiques.

Dans le spectacle, la moitié exerce une profession non spécifique : ils sont alors le plus souvent journalistes. Une autre moitié exerce un métier technique (assistant ou cadre technico-artis-

tique) ou artistique (principalement comédiens).

Ils perçoivent les salaires les plus élevés, après les salariés du type II : 57 % perçoivent plus de 15 euros nets par heure dans le spectacle (43 % dans l'ensemble des intervenants du spectacle).

Ils sont ceux qui travaillent le plus : la moitié travaillent plus de 1 600 heures dans le spectacle en 2008. En conséquence, ils connaissent peu de périodes chômées : seulement 11 % sont indemnisés par le régime d'assurance chômage en 2008.

La plupart ont un employeur unique dans le spectacle, le plus souvent sous forme de CDI, auprès duquel ils travaillaient déjà en 2007 dans les deux tiers des cas.

Il s'agit du type le plus âgé : les salariés y ont en moyenne 39 ans, 57 % ont plus de 40 ans.

TYPE IV

Les employés précaires dans l'audiovisuel (13 %)

À l'instar du type précédent, la plupart des salariés du type IV réalisent la totalité de leur temps de travail dans l'audiovisuel. Ils interviennent dans la production de films cinématographiques, institutionnels et publicitaires, dans la post-production et également dans la projection de films pour le cinéma.

Dans le spectacle, 43 % exercent une profession non spécifique : ils sont alors principalement employés au sein d'entreprises audiovisuelles en tant qu'agents et hôtesses d'accueil, gardiens de vestiaires, ouvreuses de cinémas ou encore en tant qu'employés administratifs (comptables). 27 % exercent un métier technique (assistant ou cadre technico-artistique) et 30 % sont artistes dramatiques.

Par rapport aux salariés du groupe précédent, leur niveau de salaire est bas : 43 % perçoivent moins de 10 euros nets par heure travaillée dans le spectacle.

Leur volume de travail est important : la moitié travaillent plus de 500 heures dans le spectacle et 27 % plus de 1 600 heures ; 83 % ne perçoivent pas d'indemnités chômage.

La plupart ont travaillé pour un seul employeur de l'audiovisuel en 2008, plus souvent en CDD qu'en CDI, contrairement au groupe précédent ; leur position est plus précaire que ces derniers dans la mesure où moins de la moitié occupaient déjà ce poste l'année précédente.

Ce type est jeune, âgé de 35 ans en moyenne ; les moins de 25 ans y représentent 25 % (contre 18 % tous types confondus).

Les permanents dans l'audiovisuel

- Sont journalistes ou exercent une profession spécifique au monde de l'audiovisuel
- Dans l'édition et la production radio et télé
- Où ils effectuent 100 % de leur temps de travail
- En CDI auprès d'un seul employeur pour lequel ils travaillaient déjà l'année précédente
- Perçoivent des salaires élevés
- Il s'agit du type le plus âgé

Les employés précaires dans l'audiovisuel

- Sont principalement employés administratifs
- Dans une entreprise de la production, la post-production ou la projection de films
- 90 % y effectuent la totalité de leur temps de travail
- Plutôt en CDD, auprès d'un seul employeur
- Pour lequel 60 % ne travaillaient pas l'année précédente
- Perçoivent de bas salaires
- Sont assez jeunes

TYPE V

Les salariés épisodiques du spectacle vivant (17 %)

Les salariés du type V interviennent dans des structures du spectacle vivant, où 45 % y exercent une profession non spécifique au spectacle, telle qu'animateurs socioculturels et de loisirs, agents et hôtesse d'accueil ou encore employés des services divers (gardiens de vestiaires, ouvreuses de théâtres). Près de 40 % y interviennent toutefois en tant qu'artistes (principalement en tant que musiciens et chanteurs).

La plupart des salariés de ce type ne font qu'intervenir ponctuellement dans le spectacle vivant et réalisent l'essentiel de leur temps de travail et de leur salaire hors du spectacle : dans l'administration publique générale, dans des agences de travail temporaire ou encore dans des associations culturelles et récréatives. Ils interviennent hors du spectacle en tant qu'animateurs socioculturels et de loisirs, agents et hôtesse d'accueil, employés des services divers (gardiens de vestiaires, ouvreuses, etc.) mais également en tant qu'artistes (de la musique et du chant) et professeurs d'art.

Dans le spectacle vivant, presque tous travaillent moins de 500 heures, pour des salaires assez bas (néanmoins un peu plus élevés que les salariés du type précédent) : 38 % perçoivent entre 7 et 10 euros nets par heure (contre 30 % pour l'ensemble des intervenants du spectacle) ; les trois quarts ne connaissent aucune période de chômage indemnisé.

La grande majorité sont en CDD dans le spectacle vivant en 2008, 78 % auprès d'un seul employeur ; 68 % y occupent un nouveau poste par rapport à l'année précédente.

Le type V rassemble 46 % de femmes, ce qui en fait le type le plus féminin. Il s'agit également du type le plus jeune, avec le type VI : les salariés y ont en moyenne 33 ans, 43 % ont entre 20 et 30 ans.

Les salariés intervenant de façon épisodique dans le spectacle vivant

- Exercent une profession non spécifique ou sont artistes (musiciens, chanteurs)
- Dans le spectacle vivant
- Où la plupart effectuent moins de 50 % de leur temps de travail
- Plutôt en CDD, auprès d'un seul employeur du spectacle
- Pour lequel la plupart ne travaillaient pas l'année précédente
- Perçoivent de bas salaires
- Sont jeunes : près de la moitié ont moins de 30 ans

TYPE VI

Les salariés épisodiques de l'audiovisuel (11 %)

Les salariés du type VI travaillent dans la production de films, qu'il s'agisse de films de cinéma, de télévision ou institutionnels et publicitaires.

Plus de la moitié y interviennent en tant qu'artistes (essentiellement dramatiques) ; l'autre moitié y travaillent en tant qu'assistants ou ouvriers de la réalisation des spectacles mais également comme journalistes ou agents d'accueil.

À l'instar des salariés du type V, ceux du type VI ne font qu'intervenir, de façon très ponctuelle, dans le spectacle : presque tous y font moins de la moitié de leur temps de travail total ; près de 50 % y réalisent même moins de 5 % de leur temps de travail.

Hors du spectacle, ils sont employés par des agences de travail temporaire, par des structures de l'administration publique générale (État, collectivités locales) ou encore par des établissements de la restauration traditionnelle (bars et restaurants avec service à la table). Ils y exercent les métiers de journalistes, d'agents d'accueil, de serveurs ou sont employés à des services divers (gardiens de vestiaires, ouvreuses, etc.).

Le type VI rassemble les intervenants du spectacle qui y travaillent le moins et y ont les niveaux de salaire les plus bas : les trois quarts travaillent moins de 100 heures dans l'audiovisuel et plus de la moitié perçoivent moins de 10 euros nets par heure. Plus des trois quarts ne perçoivent pas d'allocations chômage.

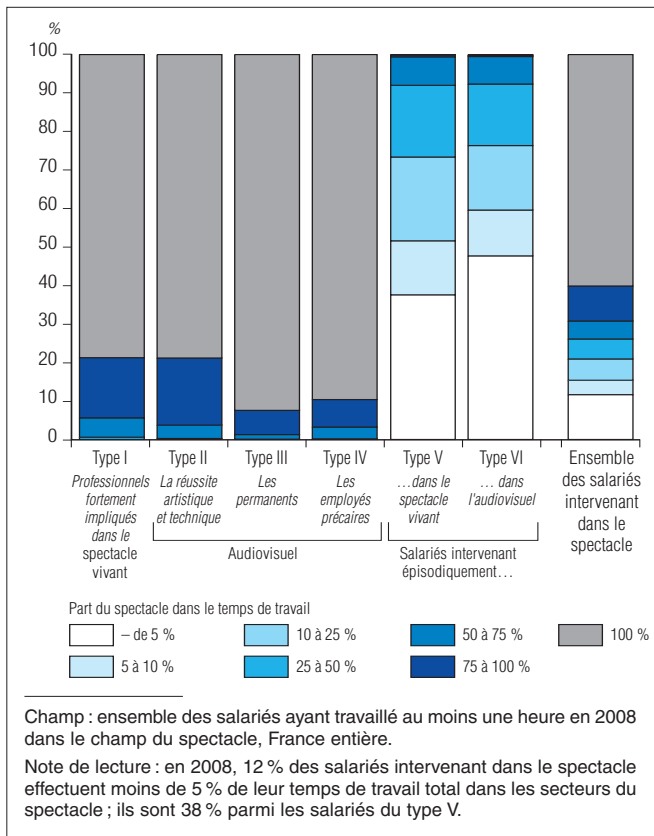
En 2008, près de 90 % sont en CDD dans le spectacle, la plupart pour un seul épisode de travail, auprès d'un seul employeur pour lequel ils ne travaillaient pas encore en 2007.

Avec le type précédent, le type VI est le plus jeune : les salariés y ont en moyenne 33 ans et la moitié ont moins de 30 ans. ■

Les salariés intervenant de façon épisodique dans l'audiovisuel

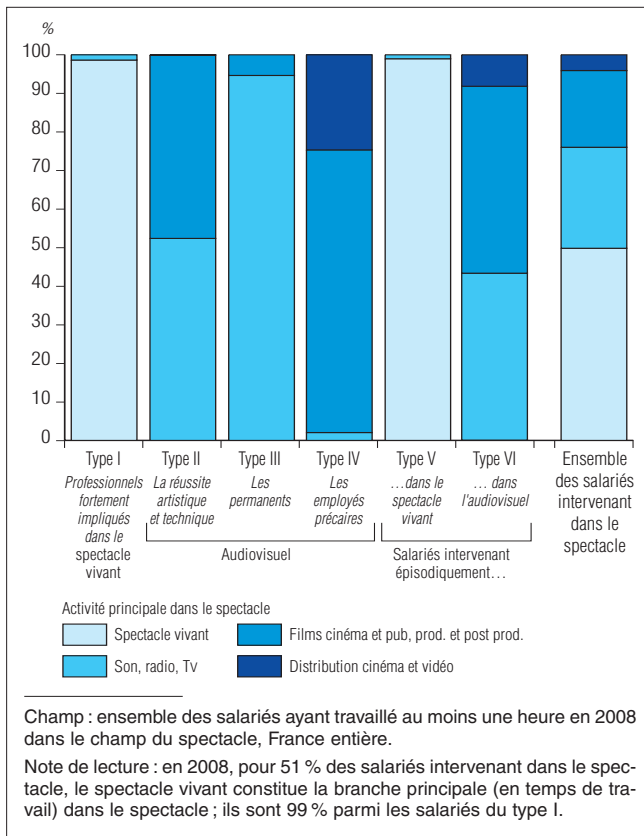
- Sont principalement artistes dramatiques
- Dans la production de films
- Où la plupart effectuent moins de 50 % de leur temps de travail
- En CDD, auprès d'un seul employeur du spectacle
- Pour lequel les deux tiers ne travaillaient pas l'année précédente
- Perçoivent les plus bas salaires
- Sont les plus jeunes : la moitié ont moins de 30 ans

Graphique 4 – Part du spectacle dans le temps de travail en 2008, selon le type de salarié



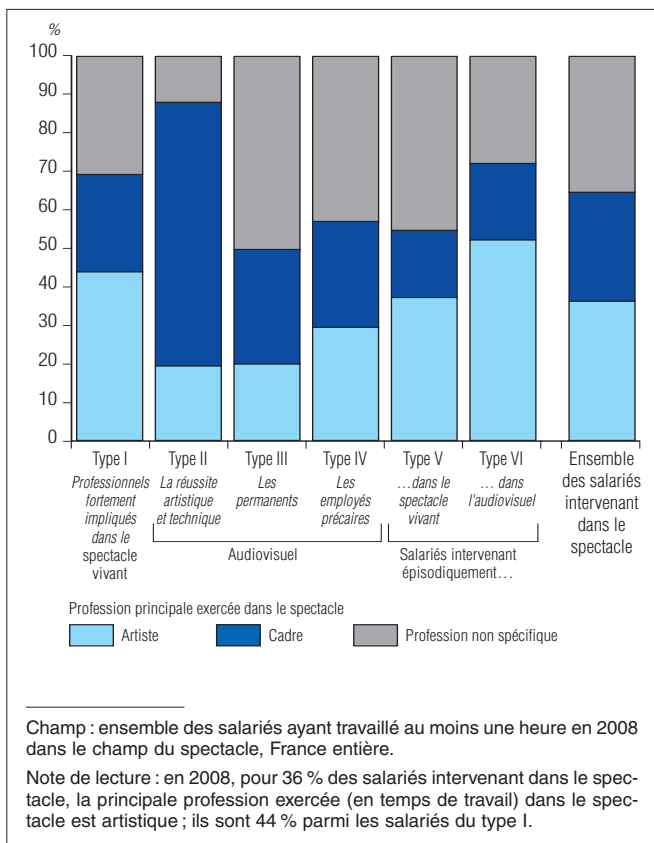
Source : DADS 2008, Insee/DEPS, 2011.

Graphique 5 – Secteur d'activité principal dans le spectacle en 2008, selon le type de salarié



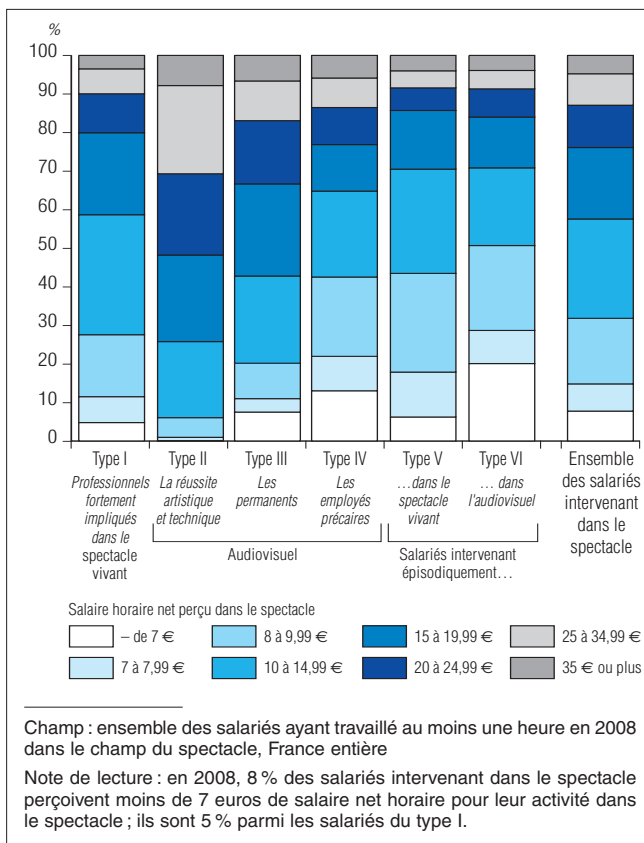
Source : DADS 2008, Insee/DEPS, 2011.

Graphique 6 – Profession principalement exercée dans le spectacle en 2008, selon le type de salarié



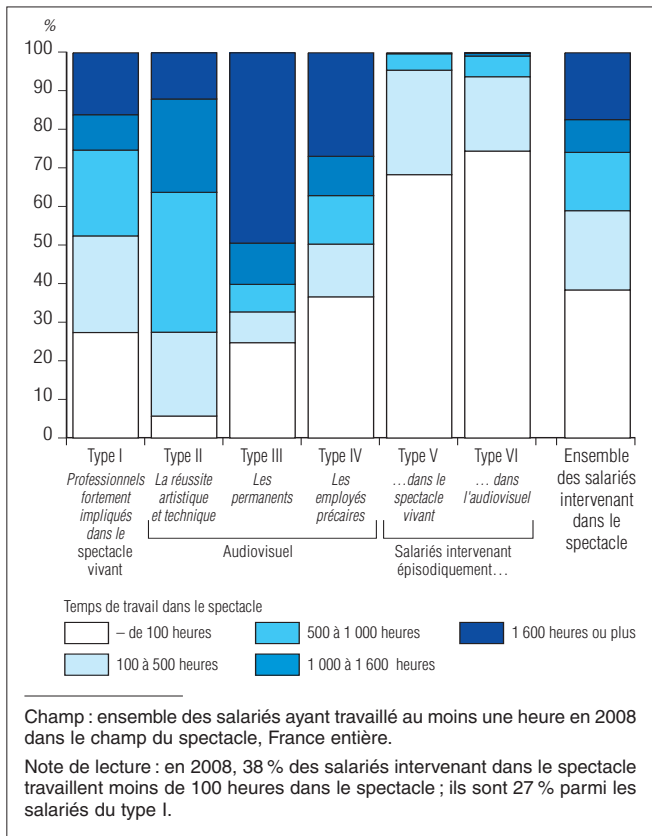
Source : DADS 2008, Insee/DEPS, 2011.

Graphique 7 – Salaire horaire net dans le spectacle en 2008, selon le type de salarié



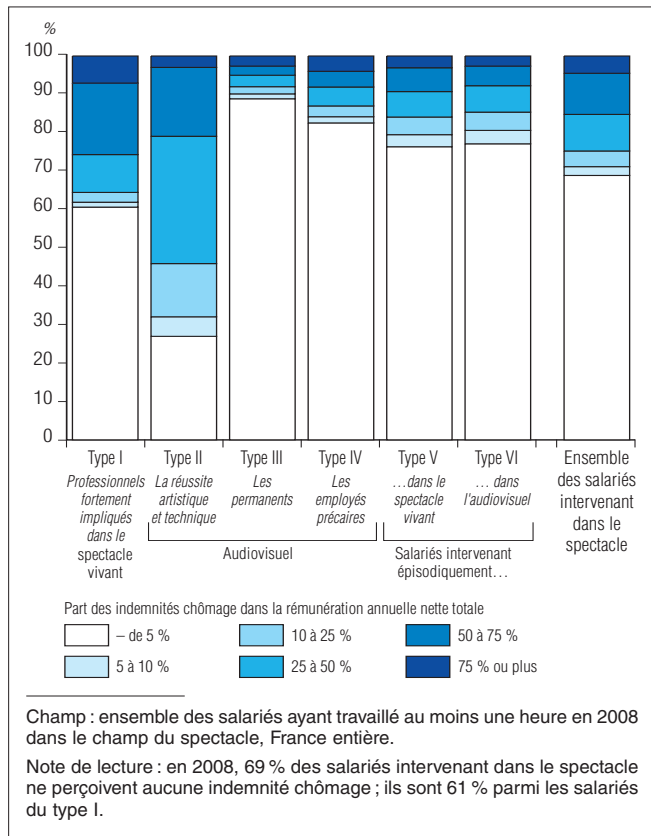
Source : DADS 2008, Insee/DEPS, 2011.

Graphique 8 – Temps de travail annuel dans le spectacle en 2008, selon le type de salarié



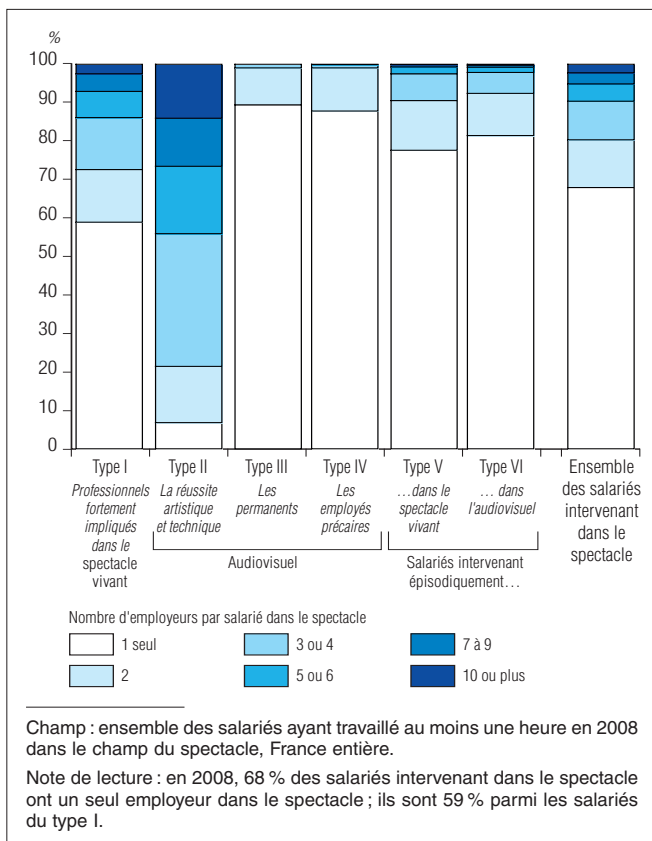
Source : DADS 2008, Insee/DEPS, 2011.

Graphique 9 – Part des indemnités chômage dans la rémunération annuelle nette totale en 2008, selon le type de salarié



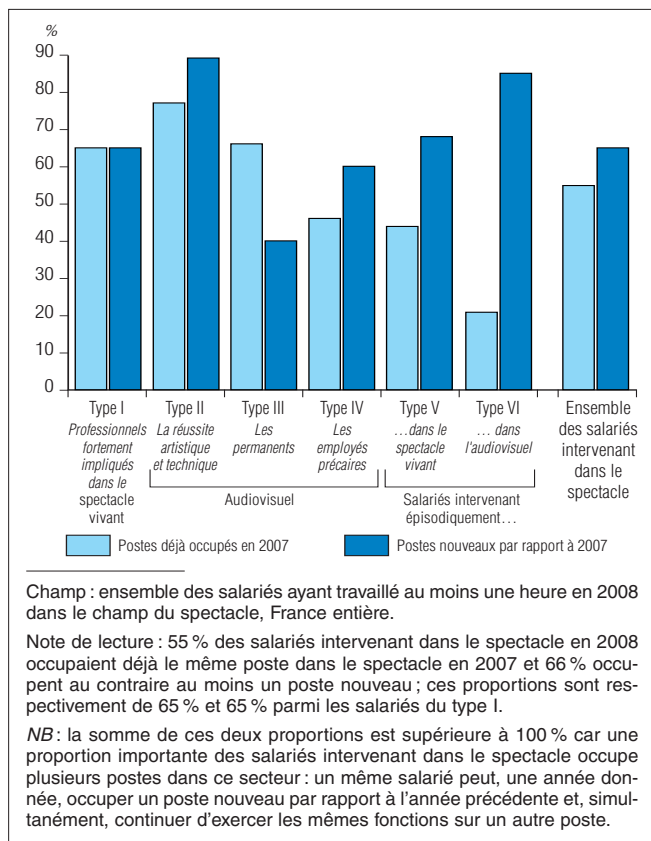
Source : DADS 2008, Insee/DEPS, 2011.

Graphique 10 – Nombre d'employeurs dans le spectacle en 2008, selon le type de salarié



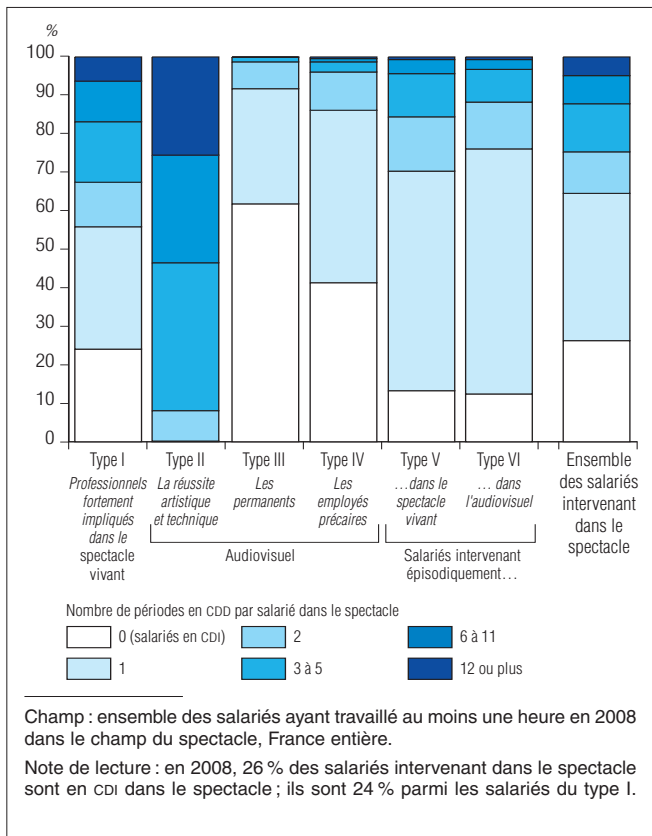
Source : DADS 2008, Insee/DEPS, 2011.

Graphique 11 – Anciens et nouveaux postes par rapport à 2007, selon le type de salarié



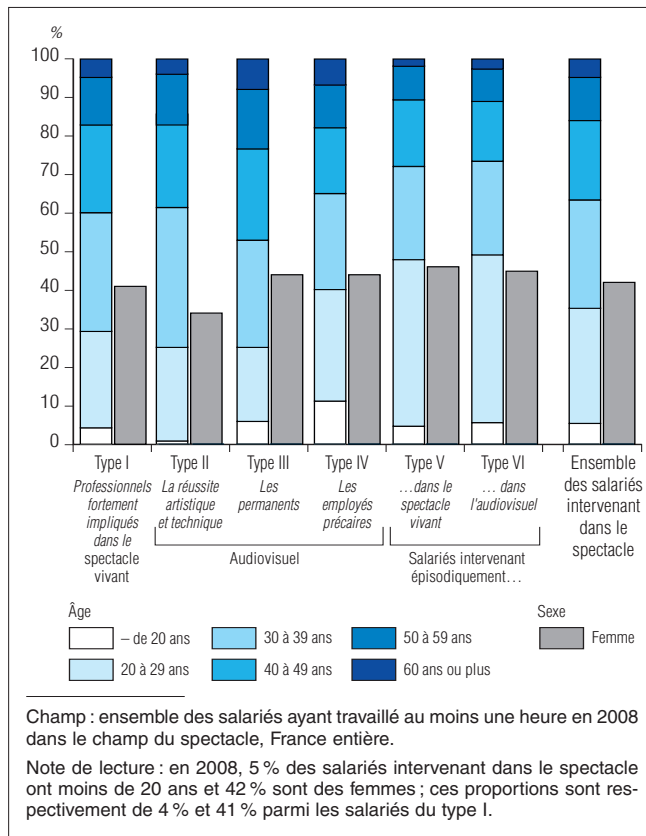
Source : DADS 2008, Insee/DEPS, 2011.

Graphique 12 – Nombre de périodes en CDD dans le spectacle en 2008, selon le type de salarié



Source : DADS 2008, Insee/DEPS, 2011.

Graphique 13 – Répartition des salariés intervenant dans le spectacle, selon le sexe, l'âge et le type de salarié



Source : DADS 2008, Insee/DEPS, 2011.

POUR EN SAVOIR PLUS :

François CHEVALIER et Anne MANSUY, « Une photographie du marché du travail en 2008. Résultats de l'enquête Emploi », *Insee Première*, décembre 2009, n° 1272.

Pierre-Michel MENGER, *les Intermittents du spectacle. Sociologie d'une exception*, Paris, Éditions de l'EHESP, 2005 (2^e éd. 2011).

RÉSUMÉ

En 2008, 440 000 personnes sur les 23 millions de salariés en France ont travaillé au moins une heure dans le secteur du spectacle (audiovisuel et spectacle vivant). Les volumes de travail et les rémunérations sont fortement concentrés par une minorité de salariés : 5 % des salariés du spectacle perçoivent 30 % du total des rémunérations. Polyvalence et pluriactivité caractérisent le salariat dans le spectacle, ce qui se traduit par une fragmentation de l'emploi : important recours aux contrats à durée déterminée et perception d'indemnités chômage en complément des salaires. Une typologie des salariés, articulée autour du volume de travail et du montant des salaires horaires, permet de caractériser six types principaux, des professionnels les plus impliqués, qui exercent au moins les trois quarts de leur activité dans le spectacle vivant (35 %) ou dans l'audiovisuel (37 %), aux salariés épisodiques (11 % dans l'audiovisuel et 17 % dans le spectacle vivant).

ABSTRACT

In 2008, 440,000 of France's 23 million salaried workers did at least an hour's work in the entertainment sector (audiovisual and live performance). Work volumes and pay levels are highly concentrated in the hands of a minority of these salaried workers, with 5% of salaried entertainment workers accounting for 30% of total income revenues. Salaried workers in the entertainment sector are typically flexible and multiskilled, which results in job fragmentation: there is significant reliance on open-ended contracts and benefits payments to top up salaries. Examining workers in terms of their volume of work and hourly rates gives a clear breakdown of 6 main types of worker, from the more committed professionals who spend at least three quarters of their working life in live entertainment (35%) or in audiovisual (37%), to casual workers (11% in audiovisual and 17% in live entertainment).

Méthodologie

Source

L'étude s'appuie sur une exploitation des Déclarations annuelles de données sociales (DADS) de 2008. Les DADS sont une formalité administrative obligatoire pour toute unité économique (entreprise, association, service municipal, entreprise individuelle) employant des salariés en France. Elles contiennent des informations sur l'établissement employeur, sa localisation, ses salariés, les caractéristiques des emplois et les rémunérations correspondantes. L'analyse de cette source détaille l'organisation de l'emploi salarié dans le spectacle, c'est-à-dire dans l'ensemble des employeurs dont l'activité principale, définie par la Nomenclature d'activités française (NAF 2008), relève du champ du spectacle. Cette nomenclature, utilisée pour la première fois dans les DADS 2008, remplace la nomenclature d'activités de 2003. Le passage d'une nomenclature à l'autre, en modifiant le contenu des codes d'activités, rend difficiles les comparaisons, c'est pourquoi aucune comparaison ou analyse d'évolution entre les données de 2008 et celles des années antérieures n'est produite ici.

Méthode

La typologie présentée dans cette étude a été réalisée en deux temps : une analyse des correspondances multiples (ACM), et notamment les premiers axes de cette analyse, a permis de mettre en évidence les principaux critères qui distinguent les situations d'emploi vécues par les salariés intervenant dans le spectacle : des volumes de travail très dispersés d'un salarié à l'autre, des salariés monoactifs, d'autres pluriactifs et polyvalents (qui peuvent exercer plusieurs métiers – spécifiques aux spectacles – dans les deux branches du spectacle et dans d'autres secteurs), une forme particulièrement flexible d'emploi (volumes de travail fragmentés en de nombreux CDD).

Suite à l'ACM, une classification ascendante hiérarchique (CAH) a permis de dégager des profils types pour ces salariés : cette typologie est l'une des typologies possibles. Ce n'est évidemment pas la seule : elle résulte d'un compromis entre la volonté de restituer la diversité qui caractérise les situations vécues par les salariés du champ du spectacle et celle d'obtenir une typologie simple.

Les variables actives, qui déterminent la composition des classes de la typologie, correspondent, pour un salarié donné à la situation d'emploi qu'il vit : part du spectacle dans son temps de travail et dans son revenu annuel net, perception éventuelle d'indemnités chômage. Dans le champ du spectacle, exercice de la profession d'artiste, de cadre technique ou d'une profession non spécifique, profession principalement exercée (selon le temps de travail), secteur principal en termes de temps de travail, salaire horaire net, volume de travail en nombre d'heures, nombre d'employeurs, nombre de périodes en CDI, nombre de périodes en CDD, présence du salarié l'année précédente dans un (ou des) emploi(s) du champ du spectacle, éventuelle combinaison des deux branches du spectacle.

Les autres variables disponibles servent à illustrer les types mais ne participent pas à leur composition : caractéristiques socio-démographiques du salarié (sexe, âge, résidence en Île-de-France ou ailleurs), part du chômage dans la rémunération annuelle nette totale, professions spécifiques détaillées (PCS 2003 : artiste de la musique et du chant, artiste dramatique, etc.), type de profession (artiste, cadre technique ou profession non spécifique) exercée hors du spectacle.

Le graphique 3 correspond à une projection des coordonnées des individus de chaque type sur les deux premiers axes de l'ACM (opposant les salariés ayant un volume important de travail dans le spectacle à ceux qui y ont un faible volume, d'une part, et les salariés ayant un salaire horaire élevé dans le spectacle à ceux qui ont un niveau de salaire horaire faible d'autre part) ; il propose ainsi une image synthétisant les profils types des salariés intervenant dans le spectacle, au regard de leurs volumes de travail et de leurs niveaux de salaires.

Tous les documents publiés par le DEPS sont téléchargeables sur <http://www.culture.gouv.fr/deps>

Le DEPS n'assurant pas de diffusion physique de ces documents, nous vous proposons de vous informer régulièrement des parutions par message électronique. Pour ce faire, merci de bien vouloir nous communiquer votre courriel à l'adresse contact.deps@culture.gouv.fr